

« Migrations et changements climatiques »
10 septembre 2016 à Saint-Ouen, France

DECLARATION

Du 7 au 18 novembre 2016, se tiendra la 22ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP22) à Marrakech, Maroc. Les associations issues de l'immigration en Europe et les organisations de la société civile réunies à Paris le 10 septembre 2016 affirment leur volonté à agir auprès des structures de défense des Droits Humains, des Etats et des institutions compétentes pour que la voix des migrants soit audible et prise en compte. Nous appelons à la justice sociale dans un climat sain et un environnement favorable à l'épanouissement, à la liberté et à l'égalité des droits.

Animé par un esprit constructif, nous exigeons que la COP22 aboutisse à des conclusions émanant des soucis quotidiens des citoyens à travers le Monde et prenne en compte les recommandations des différents ateliers programmés de façon officielle, autogérés ou en marge des rencontres.

Les changements climatiques, les bouleversements environnementaux, les catastrophes naturelles successives, les politiques irresponsables et les programmes de développement hasardeux ont un impact direct sur les conditions de vie des populations les plus vulnérables et, particulièrement celles vivant dans des zones à risques, comme les régions oasiennes, sahéliennes, montagneuses et littorales. De nombreuses études ont montré que la pression constante du réchauffement climatique sur l'environnement vient renforcer les inégalités sociales et menace les droits humains des populations et les expose à l'exil et à la migration forcée.

Les changements climatiques et environnementaux révèlent et accentuent les phénomènes de domination que ce soit les dominations néocoloniales, impérialistes, de classes ou de genre (homme/femme). Ils sont d'ores et déjà devenus le premier facteur de déplacement forcé des populations. L'ONU estime que près de 6 millions d'individus par an seraient poussés à abandonner leur lieu de vie, à cause de l'action du climat sur l'érosion des littoraux, l'inondation des territoires côtiers ou des dérèglements affectant la production agricole. A ce rythme, le nombre de migrants climatiques sera alors compris entre 200 et 250 millions à l'horizon 2050. Cette migration viendra s'ajouter à celles dues à l'instabilité politique d'un nombre croissant de pays, aux guerres et aux crises économiques successives.

Les pays industrialisés et leur modèle économique dommageable pour le bien-être collectif de l'humanité, sont les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre agissant sur le réchauffement climatique. Or, les populations les plus vulnérables aux effets du réchauffement climatique sont celles d'Afrique et d'Asie du Sud, ainsi que celles des îles des Caraïbes et du Pacifique. L'injustice réside dans le fait que les populations les moins responsables sont celles qui souffrent et qui souffriront le plus des effets du changement climatique.

Dans le même temps, l'Union Européenne, parmi les plus gros pollueurs de la planète, n'en finit plus malgré les catastrophes qui poussent les populations à l'exil, de renforcer la fermeture et l'étanchéité de ses frontières pour empêcher les migrations vers ses états membres. Permission de polluer mais interdiction de migrer. Ainsi certains ne voient plus d'autres solutions que de risquer leur vie en affrontant les déserts, les mers et les barbelés électrifiés plutôt que de subir les pires humiliations dans les consulats pour se voir refuser un visa.

Il est urgent et nécessaire d'agir collectivement face à ces enjeux de justice climatique qui nous concernent toutes et tous. Chacun doit jouer son rôle dans la préservation de l'environnement et empêcher l'évolution de ces catastrophes qui nous menacent.

Les engagements pris lors de la dernière COP 21 sont très faibles, en particulier d'ici à 2020 et l'accord de Paris non-contraignant pour les états pollueurs !

Les associations issues de l'immigration en Europe, les organisations de la société civile réunies à Paris le 10 septembre 2016, en prévision de la COP 22, déclarent et recommandent :

➤ **La justice climatique ne doit plus être dissociée de la justice sociale, des problématiques économiques et des modes de gouvernance**

- La gouvernance doit répondre aux exigences de solidarité, de démocratie, de justice sociale, sans domination des pays riches et se faire au niveau mondial. Elle doit être juste et véritablement écologique tout en imposant une réglementation se basant sur les « droits des générations futures » et des pays en détresse, ainsi que des migrants climatiques pour une justice écologique.
- De nouvelles relations sont à inventer. La promotion de la coopération environnementale régionale en matière de lutte contre les changements climatiques, les dégradations des écosystèmes, et les conflits doit être une priorité. Ainsi, il y a la plus grande nécessité d'une concertation entre populations, organisations de la société civile, collectivités locales et représentants de l'Etat dans la préservation des régions oubliées et en danger, et la mise en place d'alternatives locales.
- Il est primordial de sensibiliser les populations, sur les causes des changements climatiques et leur incidence sur le déplacement forcé des populations, ainsi que de restaurer et renforcer les liens entre le Sahel et le Maghreb mais également entre les populations du pourtour méditerranéen.
- Les états doivent tenir les engagements pris à Paris en agissant vers la réduction des gaz à effet de serre et en informer les citoyens, conformément à l'article 13 de l'accord de Paris qui promet la transparence. La dissociation doit être claire et nette entre les politiques sécuritaires des Etats du Nord et les enjeux climatiques et migratoires. Il doit être mis en place un statut juridique pour protéger et donner des droits aux victimes des changements climatiques et environnementaux.
- Les modèles économiques ont un impact essentiel sur le climat. L'extractivisme et l'accaparement des terres au profit du capital, ne peuvent plus être les modèles économiques dominants. Il est impératif de promouvoir des alternatives et d'améliorer la disponibilité et l'accès aux ressources naturelles et particulièrement l'accès à une eau potable, à un

environnement sain non pollué, ainsi que d'adopter des programmes et des politiques d'adaptation aux changements climatiques sensibles aux migrations et aux conflits et visant à réduire la vulnérabilité des moyens d'existence.

- Il est urgent de prendre en compte les exemples concrets d'adaptation aux changements climatiques comme dans les Oasis et de préserver les écosystèmes, la bio diversité et de promouvoir l'agro écologie et l'agriculture familiale.

Signataires :